



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique limitée, à la mairie, sous la présidence de Monsieur John STEIMER, le Maire.

Président : M. John STEIMER.

Présents : MM Hervé ROQUES, Didier LAURENS, Sébastien NÉROCAN, Hervé RAMONDA, Jean ARHAINX, M<sup>mes</sup> Sandrine RAMPLOU, Angela CALMONT, Mme Karine LEYDIER, Muriel CAZENEUVE.

Absents excusés : Mme Elodie BROQUET.

Procurateur : Mme Elodie BROQUET à Mme Sandrine RAMPLOU.

Secrétaire de séance : Mme Angéla CALMONT.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Angéla CALMONT.

Ouverture de la séance à 18h30.

Ordre du jour

Le compte rendu du conseil municipal du 08 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Délibération n°18-2022 portant sur le rapport du CLECT n°1 révision libre enveloppe « Enveloppe voirie » :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité l'intercommunalité afin d'abonder son programme pool routier par des AC Voirie complémentaires lui permettant de mener à bien des travaux sur la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

Délibération n°19-2022 portant sur les travaux de défense incendie du village (mise en place de trois citernes) : Monsieur le Maire informe les membres présents du conseil municipal de la nécessité de mettre en place la défense incendie du village. Il a été demandé à plusieurs fournisseurs de présenter une proposition de prix pour la mise en place de citernes incendie.

Après étude desdites pièces, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de retenir le devis le mieux-disant :

- Le devis de l'entreprise EIFFAGE a été retenu pour un montant de 98 000 € HT soit 117 600 € TTC. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

Décision modificative n°01-2022 portant sur des régularisations du budget :

Monsieur le comptable public de la trésorerie de Revel nous demande de faire deux opérations pour régulariser le budget.

Suite à une erreur de reprise du résultat d'investissement, le résultat de l'exercice 2021 (- 80.536,72 €) a été repris dans le budget 2022 ainsi que le résultat de clôture (3.617,15 €). Le résultat de l'exercice

2021, étant compris dans le résultat de clôture 2021, ne doit pas être repris dans le budget (sinon double comptabilisation).

Intégration des excédents du SIVU pour la gestion des RPI (délibération du 02/11/2017) :

Déficit de fonctionnement de : - 3.218,94 €

Excédent d'investissement de : + 4.200,51 €

Ces 2 opérations permettent de "récupérer" 81.518,29 € en fonctionnement et 4.200,51 € en investissement.

• Point sur la canicule à l'école maternelle : le conseil municipal propose d'étudier la possibilité de la mise en place d'un système de rafraîchissement des deux salles de classe et du dortoir. Voté à l'unanimité par le conseil municipal.

• Organisation du 14 juillet 2022 : le comité des fêtes organise le 16 juillet 2022, les festivités. Le conseil municipal propose d'offrir l'apéritif.

#### Questions diverses :

- Suite à la visite médicale du travail des agents communaux de l'école, il a été demandé d'acheter deux tabourets à 5 pieds roulette pour les deux ATSEM.
- Une réunion (commission environnement) sera programmée le 6 juillet 2022 concernant la collecte des déchets.
- A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 la publication des actes et procès-verbaux sera dématérialisée sur le site internet de la mairie.
- Une aide financière de l'AMF a été faite à hauteur de 300 € concernant la mise en place du défibrillateur à l'école maternelle.
- Collecteur d'eau à l'école maternelle en attente.
- Ordinateur portable de la secrétaire à installer.
- L'ascenseur de la mairie est en panne. Cette dernière attend le devis de l'entreprise.
- Inauguration du PETR le 7 juillet 2022 à 18h00.

Clôture de séance à 20h50.

Le Maire certifie que le compte rendu a été affiché à la Mairie le 30 juin 2022.

Le secrétaire de séance.



